

Délibération N°	D24-027	Acte publié le	28/03/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	25
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 21 MARS** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : BOUQUET Isabelle à MICHA-FRACHON Valérie
 CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
 DELAY Monique à ORELLE Pierre-Louis
 GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
 GENDRIN Valérie à ANGONIN Daniel
 TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 755

D24-027 / «HABITER MIEUX AUTONOMIE» - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Plan Local de l'Habitat - PLH 2020-2026 - a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs axes et actions dont certaines permettent d'octroyer des aides financières.

C'est le cas pour le programme « Habiter Mieux Autonomie » de l'ANAH, pour lequel le Conseil communautaire a décidé le 27 juin 2023, par délibération n°23-067, de mettre en place une prime pour l'adaptation des logements à l'autonomie, d'un montant de 1 500€.

COLL'in Communauté a reçu 2 dossiers de demande de subvention communautaire.

L'ANAH ayant déjà effectué le versement de ses aides aux propriétaires concernés, sur la base des factures acquittées, COLL'in Communauté peut maintenant verser la subvention pour les dossiers présentés en annexe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU les dossiers de demandes de paiement présentés,
- D'INSCRIRE les crédits au budget primitif 2024,
- DE VERSER une aide de 1 500 €, au titre du programme « Habiter Mieux Autonomie » de l'ANAH, pour les dossiers mentionnés ci-après, conformément au tableau récapitulatif présenté :
 - o Dossier 23/05
 - o Dossier 23/06

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	